



## Procès non présence de l'avocat

-----  
Par Avverroes

Bonjour à tous,

Tout d'abord merci de me lire. Je précise tout d'abord que je ne travaille pas dans le domaine du droit, que je ne m'y connais pas et que j'ai, malgré moi, pour la première fois de ma vie était contraint de me présenter au tribunal.

Dans le cadre d'un procès m'opposant à la société CETELEM, j'ai pris un avocat pour me représenter. Mon avocat a fait appel à plusieurs reprises pour diverses raisons. Le procès vient de se tenir, il ne s'est pas présenté. La semaine d'avant il m'assurait de sa présence au procès. A aucun moment il ne m'a avertit de son absence. J'ai donc assisté au procès, seul, la juge m'a demandé de me présenter durant l'audience. J'étais à côté de l'avocat de Cetelem qui présentait sa plaidoirie. Lorsqu'il eut finit, la juge m'a demandé si j'avais quelque chose à ajouter. Perdu, j'ai seulement répondu que je suis représenté par une avocate.

A la sortie du procès, j'ai contacté mon avocat afin d'obtenir des explications. Il me répond qu'il avait le même jour à la même heure deux procès et qu'il est allé assister à l'autre. Que s'il avait su que je serai présent il aurait trouvé une solution pour venir. Il a tout de même transmis le dossier au juge. Cependant je m'interroge, car en amont il nous avait assuré de sa présence, il ne nous a pas prévenu de son absence. Il savait qu'il avait deux procès. Il savait donc a l'avance qu'il ne viendrait pas.

Je m'interroge et je suis perdu? Je ne juge pas son travail, cependant je trouve cette façon de faire particulière et m'en remets à vous afin que vous m'éclairiez.

Il est question dans ce dossier de plusieurs dizaine de milliers d'euros. Si je perds ce procès je subirai de lourdes conséquences. Il me semblait nécessaire qu'il soit présent.

Merci par avance pour vos éclaircissements.